



Confédération paysanne
Nouvelle-Aquitaine



Consultation sur le Pacte et la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles de Nouvelle-Aquitaine : **ENTRE OCCASION RATÉE ET FUITE EN AVANT**

Un cadre circonscrit, manquant d'ambition par rapport aux défis à relever

L'agroécologie devrait être au coeur des débats

Le renouvellement des exploitations, l'installation et les besoins de formation agricole

Des propositions non abouties, parfois inadaptées aux enjeux et totalement incompréhensibles sur l'eau

Nos organisations ne peuvent cautionner le résultat et demande un vrai débat

Le 7 décembre 2022 le Ministre de l'Agriculture lançait la consultation sur le pacte et la loi d'orientation et d'avenir agricoles au niveau national. Deux mois plus tard, le 20 février, s'ouvrait la concertation régionale en Nouvelle-Aquitaine avec la mise en place de trois groupes de travail calqués sur ce qui s'est fait au niveau national : "l'orientation et la formation", "l'installation et la transmission des exploitations", "l'adaptation et la transition face au changement climatique". Sous l'impulsion d'une équipe d'animation volontariste, ils se sont réunis chacun quatre fois deux heures où les différents acteurs invités ont échangé malgré un cadre restrictif. La consultation régionale s'est terminée le mercredi 26 avril par une session de clôture lors de laquelle les points retenus ont été présentés.

Un cadre circonscrit, manquant d'ambition par rapport aux défis à relever

Pour nos organisations, construire un pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles est une grande ambition et une nécessité étant donné les défis actuels que doit relever le monde agricole. Une loi d'orientation permet de se doter des moyens législatifs forts, de la mise en place d'une politique nationale volontariste et l'idée de PACTE suggère la recherche d'une adhésion entre les personnes intéressées par l'avenir agricole. **Or il y a dans cette concertation un premier malentendu.** Le PACTE ne doit pas se faire seulement entre les agriculteurs et agricultrices. Que ce soit par sa dimension territoriale, environnementale,

alimentaire, sociale ou économique, l'agriculture intéresse bien au-delà du seul monde agricole et même au-delà des consommateurs et consommatrices qui ont comme limite leur pouvoir d'achat. C'est bien l'ensemble des citoyens et des citoyennes et la société civile, qui mangent et qui vivent sur les territoires, qui doivent pouvoir participer à ce débat. C'est avec eux que ce Pacte doit être construit.

En ce sens, **la consultation telle qu'elle a été organisée est bien en-deçà de l'ambition qui devrait être portée.** Ainsi attribuer à la seule Chambre d'Agriculture, alors qu'elle est partie prenante, le soin d'organiser la consultation et d'en déterminer les contours ne peut être satisfaisant et utiliser la COREAMR¹ pour définir la base des participant.es est extrêmement réducteur. La temporalité aussi de cette consultation ne permet ni l'appropriation des données du débat ni la possibilité de définir ensemble les priorités. La consultation publique numérique est très réductrice et orientée à la fois dans les questions posées et dans le temps de réponse accordé (à peine 15 jours). Tout cela avec comme paroxysme, la limite imposée des axes prioritaires votés dans des groupes de travail à la représentativité limitée et le choix arbitraire de faire remonter certains thèmes avec des dissensus.

L'agroécologie devrait être au coeur des débats

Autre malentendu, celui qui a précédé les débats, sur les modèles agricoles qu'il s'agirait de ne pas opposer. La question n'est absolument pas là. La question est comment transformer urgemment et drastiquement la majorité des surfaces de production agricole qui ne sont pas durables et qui présentent des vulnérabilités profondes malgré un semblant de rentabilité économique, tout en maintenant un niveau de vie satisfaisant et un emploi de qualité pour les agriculteurs et agricultrices, une vie sociale et solidaire pour nos territoires ruraux, la satisfaction pour toute la population de son droit à une alimentation de qualité et un environnement sain. Les exploitations qui répondent à ces principes sont les exploitations engagées dans des pratiques agroécologiques, et il convient donc de définir convenablement ce qu'est l'agroécologie. Sur ce sujet certains items, les plus consensuels, sont repris dans certaines propositions, mais ils sont insuffisants pour s'assurer de la durabilité effective de notre agriculture qui est tributaire de son intégration réelle au bon fonctionnement des écosystèmes dont elle dépend. **Continuer à faire croire que des modèles qui ne tiennent pas rapidement compte des limites environnementales pourront encore exister va contre l'intérêt des agriculteurs et des agricultrices, actuel.es et futur.es,** et contre l'intérêt général. Par exemple, l'usage massif d'engrais de synthèse issus de la pétrochimie n'est pas durable tout comme l'usage systématique de pesticides ou d'antibiotiques en élevage. Leur utilisation ne pourra pas être compensée à moindre coût et à moindre investissement par de la robotique ou de la génétique. Pour la grande majorité des exploitations, **la surproduction que permettent aujourd'hui l'utilisation de ces produits et l'utilisation disproportionnée d'une ressource en eau sous menace climatique doit être remise en cause.** Il s'agit dans le même temps de limiter et de s'adapter aux effets du réchauffement planétaire tout en maintenant le revenu agricole grâce à des productions mieux valorisées et par la rémunération des services vérifiés et effectivement rendus à l'environnement. Optimiser l'utilisation des terres dans ce cadre demandera des innovations dont certaines sont déjà connues, de l'expertise du terroir, de la recherche, de l'expérimentation et des organisations agraires différentes. Les moyens existants importants de la PAC, doivent être réorientés pour apporter l'assurance nécessaire à ces transitions pour

¹ https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_designation_membres_COREAMR_Signe-Pref-Ie-05-02-2021_cle815f71.pdf : pour rappel dans ce comité il n'y a qu'une place pour les consommateurs et elle est aujourd'hui attribuée au centre technique régional de la consommation.

toutes les agricultrices et tous les agriculteurs qui s'y emploient sur le terrain. Un PACTE ambitieux, construit entre les paysans et les paysannes et la société devrait répondre à ces questions et donner les pistes pour ces évolutions.

Le renouvellement des exploitations, l'installation et les besoins de formation agricole

La formation est un des premiers leviers sur lequel s'appuyer pour initier fortement des pratiques vertueuses et adaptées. Elle est déterminante pour s'installer dans de bonnes conditions **À tous les âges, elle doit être exigeante et efficace**, tournée vers le futur et s'appuyer sur l'enseignement des connaissances scientifiques à maîtriser ainsi qu'une appropriation culturelle et citoyenne des enjeux de nos territoires. C'est la certitude de trouver dans les formations agricoles, notamment publiques, ces savoirs et savoir-faire, ainsi que l'accompagnement dont les porteur.ses de projet ont besoin, qui sera le meilleur promoteur de ces formations. Les établissements agricoles participent par ailleurs dans l'écosystème de l'enseignement public à la sensibilisation de la population au fait agricole. Encore aurait-il fallu discuter de l'ambition et des moyens à leur donner et moins de la forme réductive de l'attractivité des formations.

C'est l'accès facilité au foncier pour les projets qui s'inscrivent dans cette dynamique et qui développent l'emploi qui devrait être sanctuarisé en les protégeant de ceux qui financiarisent la terre alors que le renouvellement des générations et des exploitations est un défi à prendre à bras le corps. Cela passe aussi par l'assurance d'une retraite reconnaissante du travail des agriculteurs et des agricultrices. L'alerte portée dans les propositions n'est absolument pas suffisante.

Des propositions non abouties, parfois inadaptées aux enjeux et totalement incompréhensibles sur l'eau

Ainsi, malgré la richesse des débats dans les groupes de travail, **ces biais systématiques dans la méthode ont débouché sur des propositions brutes parfois à la limite de la provocation** qui, lorsqu'elles pouvaient être consensuelles, auraient demandé plus de temps pour être affinées dans l'écriture. A titre d'exemple, les propositions par rapport à l'École sont *a minima* très maladroites.

La volonté de simplification des études de dossiers de projets et la possibilité de réduire les recours, juridiques ou administratifs, dans quasiment toutes les propositions marquent un désir de s'affranchir de toutes les questions sociales et environnementales notamment sur la méthanisation ou la production d'énergies, sujets qui demandent un traitement bien plus rigoureux. Cette vision est extrêmement simpliste et dangereuse et ne peut résulter d'une concertation. Il faut au contraire construire des procédures robustes et ne pas essayer de se soustraire à un cadre juridique seul à même de donner les garanties nécessaires, le cas échéant, à une forme d'acceptabilité sociale et environnementale qui aujourd'hui fait déjà défaut

Enfin, nos organisations sont dans **l'incompréhension totale quant aux propositions sur l'eau retenues dans cette synthèse régionale**. Quand aujourd'hui les spécialistes expliquent que le sujet est principalement le stockage de l'eau dans le sol, il n'y pas un mot sur ce sujet. Quand les PTGE doivent être le lieu de la concertation ouverte entre tous les acteurs et avec toutes les options possibles de gestion et d'usage, ils sont placés comme des outils de développement du stockage artificiel. C'est cette vision qui a amené les conflits

actuels dans le nord de notre région. Et enfin et surtout, alors qu'il **existe un consensus large sur la nécessité d'améliorer la protection des zones humides**, dont on sait le rôle dans le stockage naturel du carbone et de l'eau, le maintien de la biodiversité et la grande difficulté, voire l'impossibilité actuelle, de les reconstruire, il est proposé dans la première version des leviers d'action de "*modifier la loi sur l'eau pour désanctuariser les zones humides et pouvoir y créer des réserves (d'eau [ndlr])*"...

Cette dernière partie discrédite complètement le travail de concertation dans notre région. Elle participe à la dégradation de l'image des agriculteurs et agricultrices, loin de notre volonté de consensus lors des débats. L'ensemble illustre le repli sur soi d'une partie du monde agricole et sa difficulté à sortir de sa position de lobbyiste pour rentrer dans un dialogue constructif avec toute la société sans imposer ses points de vue. Cela fait malheureusement écho aux menaces, aux intimidations, aux actes de vandalisme commis par des organisations professionnelles en impliquant parfois les Chambres d'Agriculture contre les autres organisations qui prônent un modèle paysan plus vertueux.

Nos organisations ne peuvent cautionner le résultat et demandent un vrai débat

Seule une consultation large, indépendante et basée sur des données scientifiques partagées avec comme objectif l'intérêt général, permettrait le dialogue apaisé dont le monde agricole a besoin pour relever ensemble les défis et donner envie aux jeunes de s'installer. La consultation régionale autour de la PLOAA n'aura été, finalement, *a minima* qu'une occasion ratée et au pire une fuite en avant. **Nos organisations ne peuvent en cautionner le résultat.** La question de l'orientation de l'agriculture liée à celle de l'alimentation est un enjeu prioritaire pour toute société. Il est temps de le poser à la société toute entière, sans prétendre en dicter par avance les conclusions.

CONTACTS PRESSE :

Confédération Paysanne – Claire LAVAL, - claire@gombaude.fr

FNE Nouvelle-Aquitaine - Isabelle LOULMET, Présidente- i.loulmet@gmail.com - 06 75 06 83 54

InPACT Claude Souriau, Co-Président, souriau.claude@wanadoo.fr, 07.81.53.17.20 ou Etienne Breton, Président Ardear NA, 06.40.50.61.87, breton.etienne@gmail.com

Snetap-FSU NA – Olivier BLEUNVEN, Co-secrétaire régional - nouvelle-aquitaine@snetap-fsu.fr – 06 03 30 01 10

SEA-Unsa Thomas Depierre, co-sr, nouvelleaquitaine@unsa-sea.fr, 06 88 58 70 17